

# Déposez votre pré-plainte



**Pour compléter le service pré-plainte en ligne, le (C3N) Centre de lutte contre les Criminalités Numériques, crée la plateforme pour signaler une fraude en ligne :**

**Perceval** : « Plateforme électronique de recueil de coordonnées bancaires et de leurs conditions d'emploi rapportées par les victimes d'achats frauduleux en ligne »

## Dans quelles conditions utiliser Perceval ?

- Être **toujours en possession** de votre carte bancaire
- Les coordonnées de votre carte bancaire ont été utilisées pour faire un achat en ligne
- Ne pas être à l'origine des sommes dépensées
- Avoir fait opposition sur votre carte bancaire auprès de votre banque

## Accéder à Perceval c'est facile.

Vous pouvez accéder à Perceval sur le site de [service-public.fr](https://service-public.fr) via l'onglet « fraude à la carte bancaire » grâce au système d'identification France Connect.

Parmi les inconvénients des banques en ligne, la fraude à la carte bancaire est celui qui continu d'apporter le plus d'inquiétudes auprès de ces utilisateurs.

**Vol de téléphone portable, escroquerie, ou encore dégradation de biens, vous pouvez désormais gagner du temps grâce au système de pré-plainte en ligne.**

Il vous permet de signaler simplement et rapidement vos plaintes auprès de la police ou de la gendarmerie.

## Comment utiliser le système ?

- En se rendant sur le site du Gouvernement
- En remplissant un formulaire de télé-déclaration
- En fixant un rendez-vous au commissariat de votre choix
- En se présentant au rendez-vous pour valider juridiquement votre plainte

Liens utiles

[Faire une demande en ligne](#)